

ALLEMAGNE

Un système scolaire caractérisé par une orientation très précoce

SYSTÈME ÉDUCATIF

L'éducation relève de la compétence des régions, les *Länder*. Il n'existe pas de ministre de l'éducation nationale au niveau fédéral, il y a 16 ministres, un dans chaque *Land*.

L'école maternelle, *Kindergärten*, est facultative. L'école élémentaire (*Grundschule*) s'étend sur quatre années scolaires. L'orientation est très précoce puisque c'est à la fin de l'école élémentaire que celle-ci intervient, c'est-à-dire à l'âge de 10/11 ans pour la majorité des *Länder* et de 12 ans pour ceux de Berlin et Brandebourg. Les familles, aidées des enseignants, doivent choisir parmi cinq filières. Néanmoins, les passerelles entre filières sont nombreuses et leur utilisation est fréquente. L'enseignement secondaire est divisé :

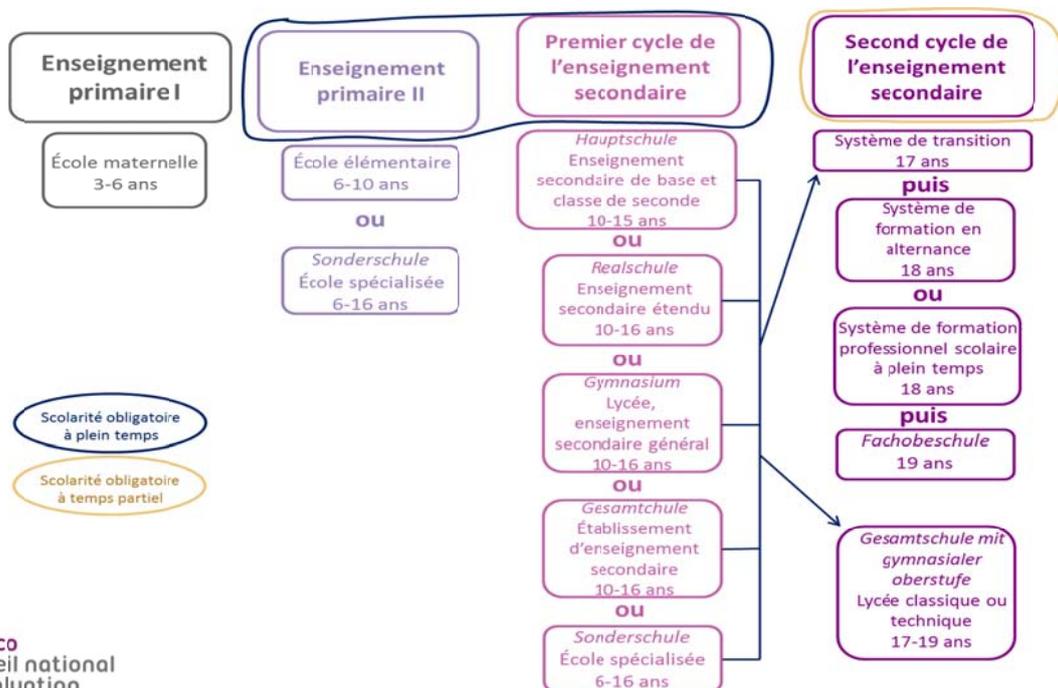
- La **Hauptschule** : s'étend sur six années et constitue l'enseignement secondaire de base qui débouche sur l'obtention d'un certificat qui permet de poursuivre une formation professionnelle ou d'intégrer directement le marché du travail.
- La **Realschule** : s'étend sur six années et constitue la formation généraliste qui débouche sur l'obtention d'un diplôme de fin de cursus ; elle offre la possibilité aux élèves d'intégrer une formation professionnelle, un lycée technique ou classique (pour les meilleurs d'entre eux).
En quittant la *Hauptschule* ou la *Realschule* (équivalant à l'enseignement secondaire en France), les élèves démarchent les entreprises pour décrocher un contrat d'apprentissage en alternance ou à plein temps.
- Le **Gymnasium** : l'équivalent du collège et du lycée général en France, il dure 8 ans en moyenne et permet aux élèves d'obtenir un baccalauréat général (*das Abitur*) et d'accéder à l'université.
- La **Gesamtschule** : établissement d'enseignement secondaire, il est moins fréquenté que les précédents. Il rassemble les trois enseignements dans un même lieu, la *Hauptschule*, la *Realschule* et le *Gymnasium*. Il permet une orientation plus tardive.
- La **Sonderschule** : école spécialisée pour certains élèves en situation de handicap tout au long de la scolarité obligatoire. Lors de l'entrée dans le 2nd cycle de l'enseignement secondaire, les élèves se spécialisent de nouveau via le choix d'une filière/série.

L'enseignement supérieur se décompose en universités (*Universität*) pour les formations théoriques et en *Fachhochschulen* pour les formations professionnelles. L'accès à l'université est conditionné à la moyenne obtenue à l'*Abitur*. En effet, avec la hausse du nombre d'élèves souhaitant intégrer l'université, celles-ci ont obtenu le droit de sélectionner les élèves pour l'entrée en 1^{ère} année.

CHIFFRES CLÉS

- En 2017, le taux de chômage des 15-24 ans était de 6,8 % d'après l'OCDE.
- En 2016, 31 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur, contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN ALLEMAGNE



ANGLETERRE

D'un secondaire modulaire au poids de la sélection dans le supérieur

SYSTÈME ÉDUCATIF

Placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation, l'enseignement est organisé par les autorités éducatives locales, **Local Authorities**. La scolarité obligatoire est divisée en plusieurs étapes : l'école préélémentaire, *Primary school/Nursery school* (3 à 5 ans) ; l'école élémentaire, *Primary school* (5 à 11 ans) ; l'école secondaire, *Secondary school* (11 à 18 ans). **Depuis une dizaine d'années**, le système anglais a profondément évolué, notamment au niveau du **secondaire et du supérieur**. De plus, depuis 2015, **l'enseignement est obligatoire jusqu'à 18 ans**.

Des choix importants d'orientation adviennent durant l'enseignement secondaire. A 16 ans, les élèves passent le **GCSE** (*General Certificate of Secondary Education*) qui se prépare en 2 ans. **Certaines matières sont imposées tandis que d'autres sont optionnelles en fonction de ce que souhaite faire l'élève par la suite. Le choix des disciplines est donc précoce.**

Entre 16 et 18 ans, l'élève peut s'orienter vers différents types de formations, débouchant sur divers diplômes. On peut les répartir en trois catégories.

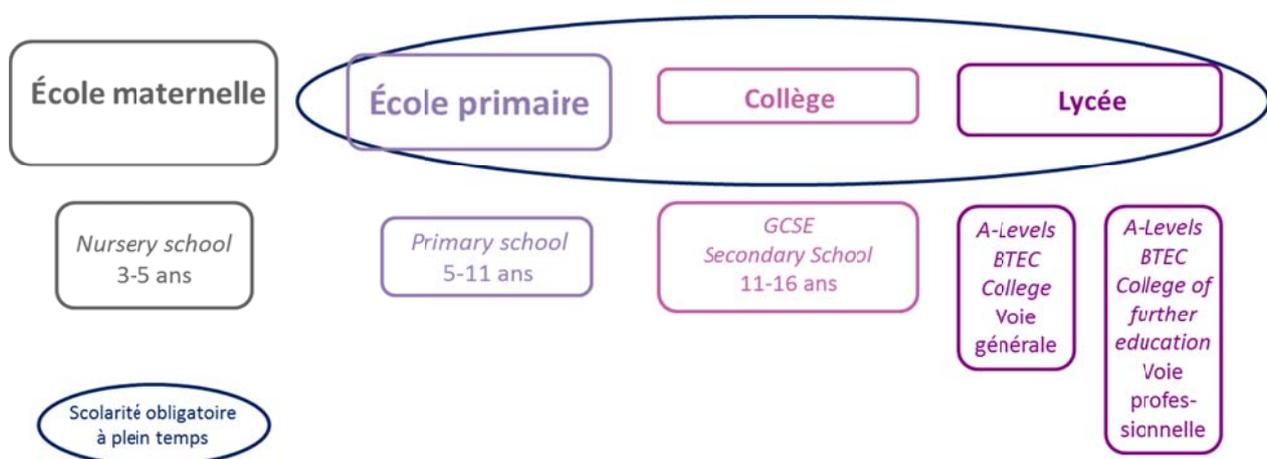
- 1) « **Academic qualifications** » : des formations générales pour poursuivre un cursus universitaire. Il y a notamment le **A-level** (équivalent du baccalauréat général). Il se prépare en 2 ans. L'élève **choisit 3 disciplines pour lesquelles il sera noté en fonction du cursus universitaire qu'il souhaite suivre. Les notes obtenues pour chaque discipline conditionnent l'admission à l'université.** On peut également citer le **Cambridge Pre-US**, un nouveau diplôme avec une série à choisir parmi les **26 qui existent**. Cette formation de 2 ans débouche sur un *diploma* ou un *certificate*.
- 2) « **Applied learning** » : des formations pour développer des connaissances générales sur un secteur d'activité. Il y a le **BTEC** (*Business and Technology Education Council*) qui peut être préparé dès le GCSE ou ultérieurement et qui associe des cours théoriques et des cours plus professionnalisant ; les **certificates** ou les **Cambridge Technicals**.
- 3) « **Technical qualifications** » : des formations professionnalisantes avec notamment le **TechBac**, nouveau diplôme qui laisse la possibilité de poursuivre dans certaines filières du supérieur ; les **NVQ** (*National Vocational Qualification*), qualification professionnelle combinant cours et pratique, ils peuvent être préparés à différents niveaux (dès l'obtention du GCSE ou par la suite) ; les **technical levels** ou **technical certificates**.

L'enseignement supérieur, très sélectif et payant, propose différents types de cursus. Des formations théoriques avec le **Bachelor** (équivalent de la licence, qui peut se préparer en trois ou quatre ans) et des formations plus courtes et professionnelles avec le **HND** (*Higher National Diploma*), ou le **FD** (*Foundation Degree*) (équivalent du BTS/ DUT).

CHIFFRES CLÉS

- En 2017, **le taux de chômage** des 15-24 ans au Royaume Uni était de 12,1 % d'après l'OCDE.
- En 2016, **52 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur**, contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN ANGLETERRE



AUSTRALIE

Un système fortement décentralisé

SYSTÈME ÉDUCATIF

L'Australie est **composée de six États**, caractérisés par une indépendance forte. Ainsi, **chacun dispose de son propre Ministre de l'Éducation** qui peut déterminer les éléments clés des parcours scolaires tels que le choix et le nombre de matières jugées fondamentales, l'importance et la terminologie donnée aux examens ou encore les âges de début et de fin de scolarité.

Cependant, le gouvernement central a proposé aux États l'AQF, l'*Australian Qualification Framework*. Il s'agit d'un cadre commun de compétences définissant les compétences et apprentissages centraux ainsi que le nombre d'années de scolarisation obligatoires. Les six États ont reconnu ce cadre, et veillent à ce que leur politique soit en concordance avec celui-ci.

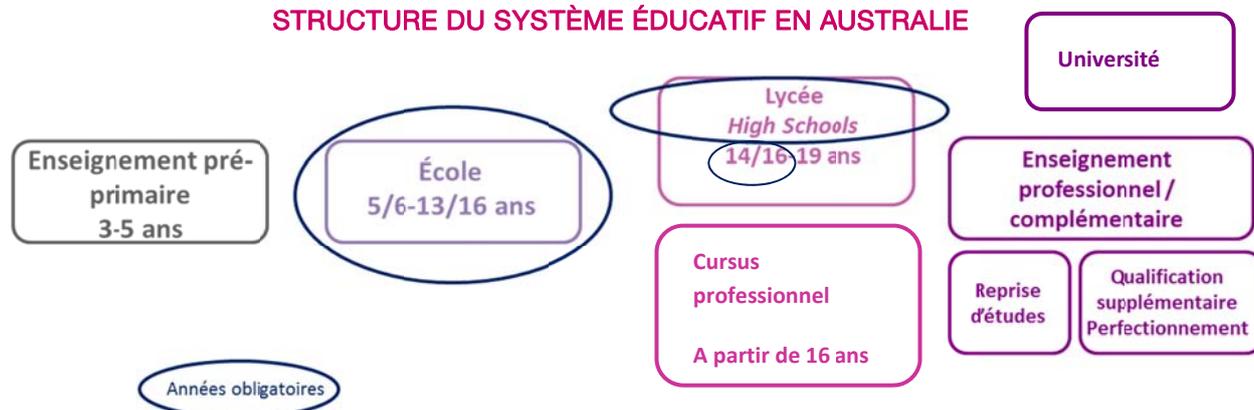
En Australie, **la scolarité obligatoire** commence à l'âge de 5 ou 6 ans et se termine à 15 ou 16 ans selon les États. La scolarité se déroule selon trois niveaux :

- **L'école maternelle**, d'une durée de 3 ans, dès 3 ans. La dernière année est considérée comme une réelle année de préparation à l'école primaire, lorsque les deux premières sont davantage assimilables à des garderies. La fréquentation de l'école maternelle est très variable selon les États.
- **L'école**, qui peut être privée ou publique. Elle ne dure pas le même nombre d'années selon les États. Elle regroupe généralement l'école primaire et une partie du collège.
- **Le lycée (High School)**, très variable d'un Etat à l'autre. Ainsi, dans certains États, il s'agit des niveaux 7 à 10 quand dans d'autres il s'agit des niveaux 11 et 12. **Les lycées sont sectorisés.**
- **Après l'enseignement obligatoire** : les deux dernières années du lycée n'étant pas obligatoires, **des choix importants d'orientation se dessinent vers 16 ans**. Les élèves peuvent suivre la fin du cursus du lycée : ils se destinent alors à poursuivre leurs études. Les filières n'existent pas, les **élèves sont donc extrêmement libres concernant le choix de leurs disciplines, qui préfigure le cursus universitaire** qu'ils suivront. Ensuite, **ils peuvent être admis à l'université en fonction des notes obtenues** à l'examen national de fin d'études. Sinon, ils peuvent intégrer des **instituts proposant un cursus professionnel (Vocational Education and Training ou les Technical And Further Education Colleges)** pour des études plus courtes (de 10 semaines à 3 ans). Toutefois, des passerelles existent pour intégrer ensuite l'université ou pour suivre une formation professionnelle complémentaire au sein de l'enseignement supérieur.

CHIFFRES CLÉS

- En 2017, **le taux de chômage** des 15-24 ans était de 12,6 % d'après l'OCDE.
- En 2016, **49 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur**, contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN AUSTRALIE



CORÉE

Un système sélectif tempéré par l'éducation à l'orientation et l'affectation

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système éducatif coréen est composé de :

1. **L'école primaire** (six ans) ;
2. **L'enseignement secondaire inférieur** (trois ans) qui marque la fin de l'enseignement obligatoire (de 6 à 14 ans). L'école devient payante, sauf pour les élèves les plus défavorisés.
3. **L'enseignement secondaire supérieur** (trois ans) est constitué d'établissements payants d'enseignement général (80 %) et professionnel (20 %). L'admission est souvent conditionnée à un examen d'entrée. Les pouvoirs publics tentent de revaloriser la voie professionnelle via notamment une modernisation de ce cursus. Ce cycle d'enseignement se conclut par le **suneung**, l'examen d'entrée à l'université extrêmement sélectif qui conditionne l'accès aux établissements les plus prestigieux. La pression est telle que les élèves ont recours dans leur grande majorité (3 élèves sur 4 en 2013) au tutorat privé, le **hagwon**, depuis leur plus jeune âge.
4. **L'enseignement supérieur** est composé de 7 types d'établissements différents. Deux tiers des établissements sélectionnent sur dossier (notes dans le secondaire), un tiers grâce à un concours d'entrée national dont la note permet de candidater.

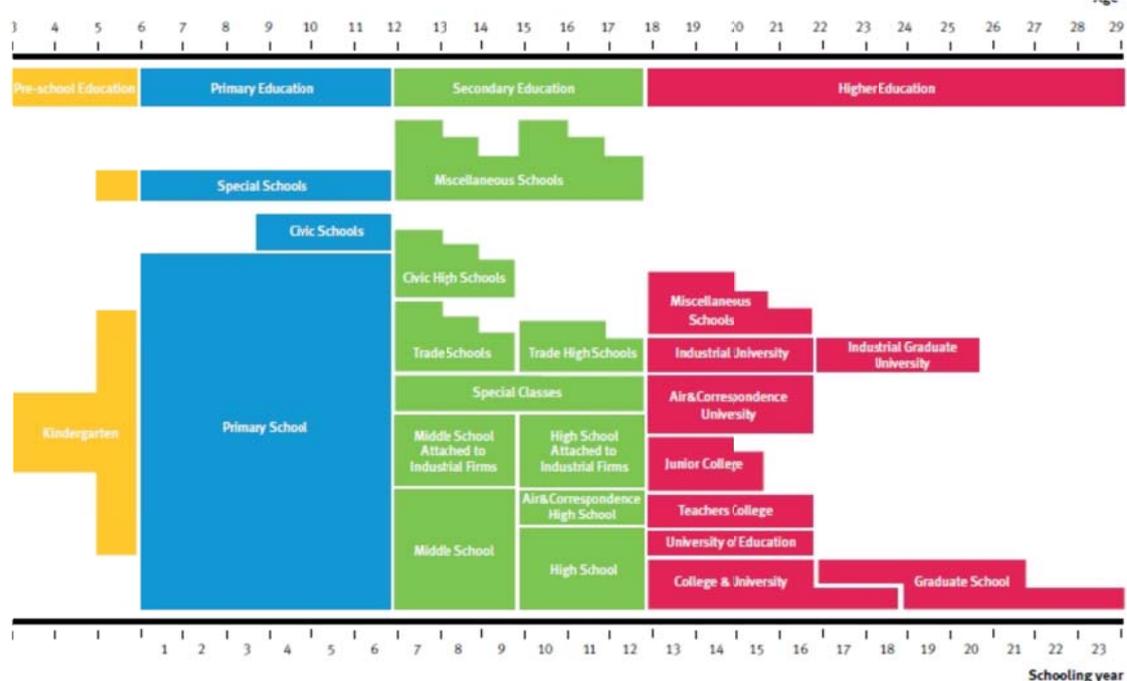
CHIFFRES CLÉS

- La part du PIB investie dans l'éducation en Corée est de 7,6 % (contre 6,1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE), soit le **3^e pays investissant le plus dans ce domaine**. Parallèlement, il existe 100 000 *hagwons* qui génèrent 2 % du PIB (2013).
- En 2016, **70 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur**, contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- En 2017, **le taux de chômage des 15-24 ans** était de 10,3 % d'après l'OCDE.

L'orientation est présente dans les programmes du primaire et du secondaire inférieur à raison d'une heure par semaine.

Depuis les années 1970, l'affectation des élèves dans le secondaire inférieur se fait de manière aléatoire (sur une zone géographique, public et privé confondus), ce qui est aussi le cas pour 60 % du secondaire supérieur. Cette politique vise à réduire la compétition et les inégalités entre établissements.

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN CORÉE



DANEMARK

Une orientation de plus en plus prise en charge par les enseignants

SYSTÈME ÉDUCATIF

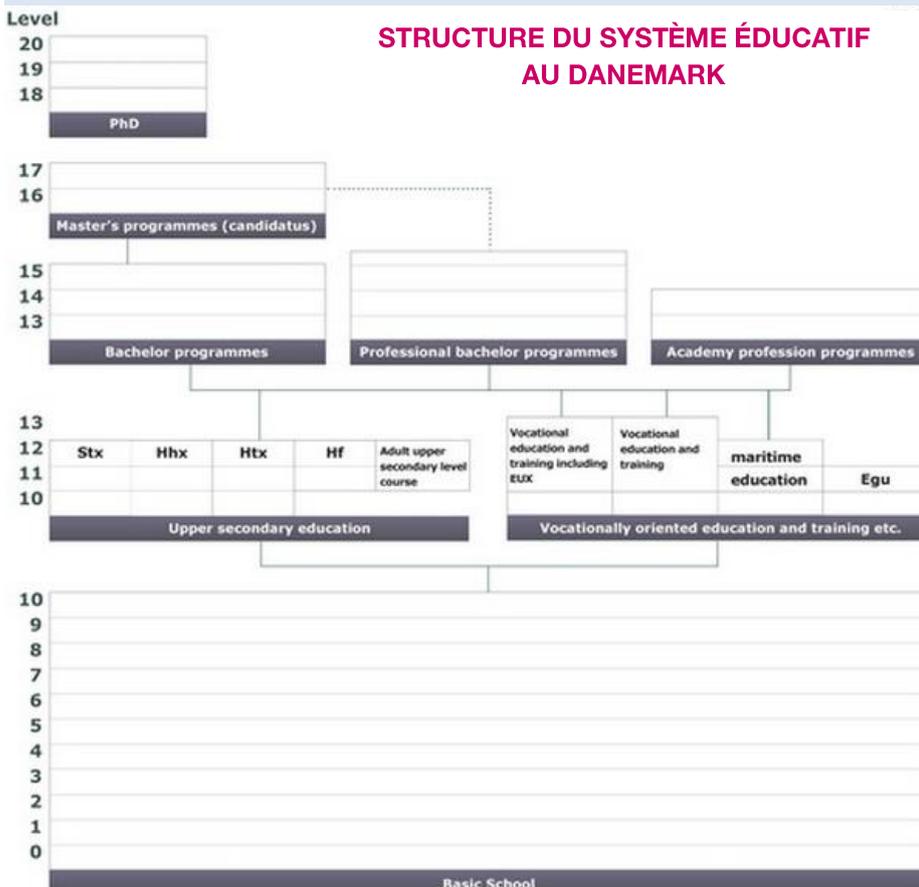
Le système éducatif danois se compose de :

1. **Grundskole/Folkeskole** (enseignement primaire et premier cycle du secondaire) de 6 à 16 ans correspondant à la scolarité obligatoire ;
2. **Ungdomsuddannelser** (enseignement secondaire supérieur), de 16 à 19 ans où l'élève choisit de s'orienter vers une formation professionnelle ou une formation générale ;
3. **Videregående uddannelser** (études supérieures) ;
4. **Adult education** (formation pour adultes).

La **Folkeskole** est sanctionnée par un examen de fin d'études primaires, l'Afgangeksamen. La dixième année, optionnelle, permet en principe de mieux préparer l'entrée au Gymnasium. Les Folkeskoler sont rattachées administrativement aux communes.

L'**Ungdomsuddannelser** (enseignement post-obligatoire) peut-être général, technique ou professionnel. La voie générale et technique **se décompose en 4 formations** (*Gymnasium* en trois ans pour la voie général, HHX en trois ans dans les *handels gymnasium* pour le commercial, HTX en trois ans dans les *teknisk gymnasium* pour le technique et HF, cours préparatoire qui eut également être suivi par les adultes en deux ans dans les Gymnasiums) préparant à un diplôme équivalent au baccalauréat (le *Studentereksamen*) **donnant accès à l'enseignement supérieur. La voie professionnelle est morcelée.** Depuis 2010, des formations de 4 ans regroupant des enseignements professionnels et généraux sont proposées : celles-ci donnent accès à l'enseignement supérieur (école professionnelle ou université).

L'**élaboration de l'orientation de chaque élève passe par des travaux de réflexion appelés « plans individuels » de formation** qui ont lieu pendant le 1^{er} cycle du secondaire. Ils **doivent permettre d'anticiper le choix d'orientation** qui intervient à la fin du 1^{er} semestre de l'*Ungdomsuddannelser*. **Depuis 2018, les centres municipaux d'orientation** centrés sur la transition entre le 1^{er} et le 2nd cycle du secondaire **ont été dissous**. Par conséquent, **les enseignants sont désormais chargés de nombreuses missions auparavant dévolues à ces centres.**



CHIFFRES CLÉS

- En 2017, **le taux de chômage** des 15-24 ans était de 11,1 % d'après l'OCDE.
- En 2016, **46 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur**, contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- Pour la voie professionnelle, il existe **12 types de cursus de base** (tels que la construction, le bâtiment, les transports et la logistique, ou encore le secteur commercial) menant à 110 parcours principaux.

Source figure : <http://eng.uvm.dk/general-overview/overview-of-the-danish-education-system>

QUÉBEC

L'école orientante face aux différents paliers de choix de parcours

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le Québec, comme les autres provinces et territoires, a le pouvoir exclusif d'adopter des lois en matière d'éducation. C'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est l'instance gouvernementale chargée de favoriser l'accès à l'éducation.

Le système éducatif québécois se compose de :

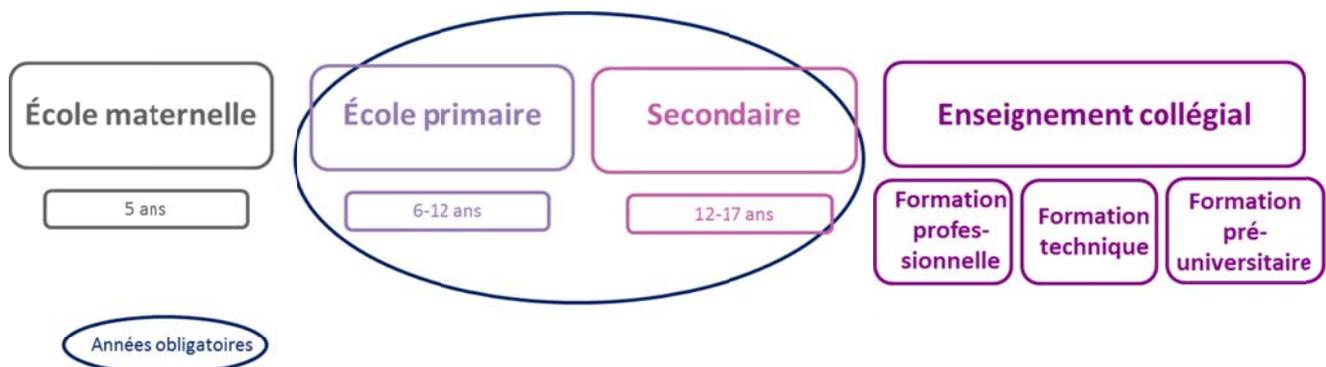
- **L'éducation préscolaire (maternelle)** où les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de 4 ans.
- **L'enseignement élémentaire** pour les enfants de 6 à 12 ans qui comprend trois cycles de deux ans.
- **L'enseignement secondaire**, qui offre une formation générale de cinq ans, est divisé en deux cycles (de 2 et 3 ans). Lors du 2nd cycle, le **1^{er} choix d'orientation intervient** : l'élève opte pour une formation générale en vue d'études longues ou pour une formation professionnelle (certificat de 1 ou 3 ans). L'enseignement secondaire est également caractérisé par **des cours d'orientation et d'entrepreneuriat**. C'est la **fin de l'école obligatoire** (de 6 à 16 ans).
- **L'enseignement collégial** se caractérise par un **2^e choix d'orientation**. L'élève choisit entre 3 voies : programme conduisant au diplôme d'études collégiales pour entrer à l'université (2 ans), formation technique pour travailler ou accéder à certaines filières de l'enseignement universitaire (3 ans) ou formation courte et professionnalisante, surtout destinée aux adultes.
- **L'enseignement universitaire** : chaque université fixe ses **critères pour sélectionner les candidats lorsque cela est nécessaire**. Les **résultats scolaires peuvent être pris en compte de manière plus ou moins importante**. La **grande majorité des programmes sont pluridisciplinaires**.

Quatre acteurs principaux accompagnent l'orientation scolaire: les conseillers d'orientation, le personnel de « l'information scolaire et professionnelle », les enseignants « d'éducation au choix de carrière » et les responsables de « l'aide pédagogique individuelle ».

CHIFFRES CLÉS

- En 2018, le **taux de chômage** des 15-24 ans était de 10,3 % d'après l'Institut de la statistique du Québec.
- En 2016, 61 % des 25-35 ans avaient un diplôme du supérieur au Canada.

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU QUÉBEC



SUÈDE

18 filières d'enseignement secondaire

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système suédois est organisé de manière décentralisée. **Si la politique éducative suédoise se caractérise aujourd'hui par sa déconcentration et son adaptabilité aux besoins locaux, il s'agissait dans les années 1970 d'une politique très centralisée.** Tous les gouvernements suédois successifs ont réformé le système éducatif pour une plus grande flexibilité et une responsabilisation des échelons locaux. **Chaque élève doit être scolarisé de 7 à 16 ans (soit pour une durée de 9 ans) de manière obligatoire.**

1. Un système en renouvellement

Les élèves sont au cœur de ce système, qui a mis fin au statut de fonctionnaire des enseignants, lui préférant un système de rémunération à la performance dont les montants sont fixés suite à des négociations entre syndicats et municipalités. **La liberté de choix des élèves et de leurs parents est également assurée par le développement de l'enseignement privé,** qui demeure gratuit grâce à des subventions municipales. En outre, des méthodes alternatives sont proposées par des associations ou des sociétés privées qui se sont lancées dans la **création de chaînes d'écoles indépendantes.**

2. L'enseignement secondaire

La quasi-totalité des élèves poursuivent leur scolarité dans l'enseignement secondaire (à hauteur de 98 %) qui dure 3 ans. **Une étape cruciale de l'orientation intervient lors de l'entrée dans le secondaire. L'élève choisit l'une des 18 filières existantes:** 12 programmes de formation professionnelle et 6 filières conduisant à l'enseignement supérieur sont ainsi proposés. **L'admission au sein de ces programmes est conditionnée aux notes antérieures obtenues.** Les élèves aux résultats trop faibles peuvent accéder à l'un des 5 programmes individualisés d'une durée de 1 à 3 ans afin de poursuivre ensuite dans l'une des 18 séries ou d'intégrer le marché du travail. Le diplôme de fin de cycle, *Slutbetyg från gymnasieskolan*, est l'équivalent du baccalauréat français.

3. L'enseignement supérieur

Il se décompose en deux grands types d'établissements : les universités et les écoles supérieures. La formation professionnelle est quant à elle assurée par des structures indépendantes publiques ou privées. Les résultats obtenus au diplôme de fin de cycle conditionnent l'admission au sein de l'enseignement supérieur. Le choix d'options rares permet d'augmenter ses chances d'être sélectionné dans un établissement.

CHIFFRES CLÉS

- Les cantons et leurs communes financent **90 % des dépenses d'éducation** réalisées par les pouvoirs publics.
- En 2017, le **taux de chômage** des 15-24 ans était de 17,9 % d'après l'OCDE.
- En 2016, **47 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur,** contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN SUÈDE



SUISSE

Une orientation précoce gérée au niveau cantonal

SYSTÈME ÉDUCATIF

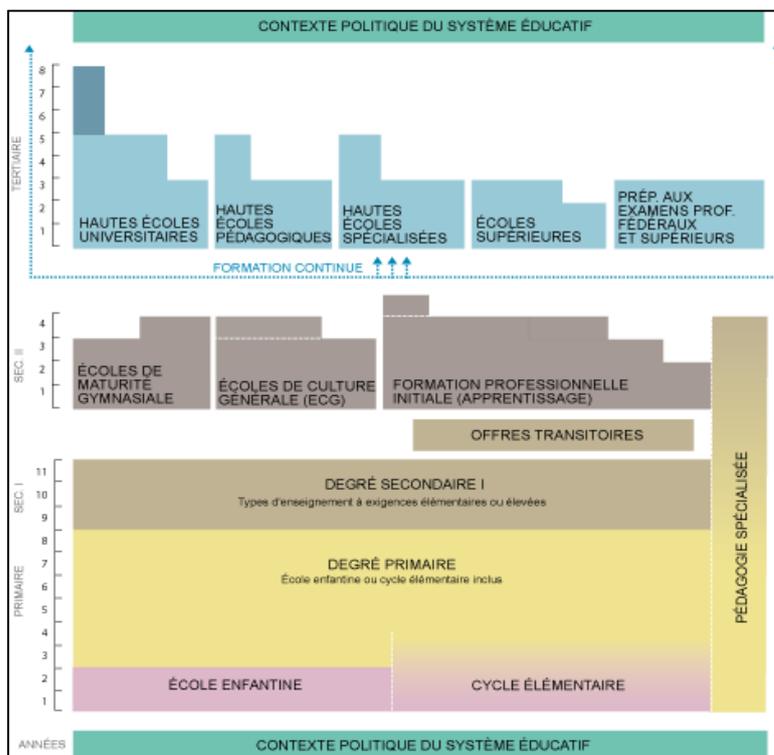
Le système suisse est organisé de manière décentralisée. **L'éducation relève de la compétence des 26 cantons.** La collaboration à l'échelle nationale se réalise dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le système comprend plusieurs degrés :

1. le **degré primaire** (huit ans) comprend l' « école enfantine » ou le cycle élémentaire inclus ;
2. le **degré secondaire I** (trois ans).
3. A l'issue de l'école obligatoire, trois filières de formation s'offrent à l'élève lors du **degré secondaire II**: ce moment constitue donc une étape importante dans l'orientation des élèves.
 - **l'enseignement professionnel ou apprentissage** : il se déroule à l'école et en entreprise sur trois ou quatre ans et permet d'obtenir un « certificat fédéral de capacité » pour entrer dans la vie active ou bien de poursuivre une formation professionnelle du supérieur.
 - la **filière culture générale** : formation générale théorique de trois ans, elle se conclut par l'obtention d'un « certificat de culture générale ». Les élèves peuvent poursuivre leurs études dans le degré tertiaire non universitaire avec une formation d'un an ponctuée de nombreux stages et intitulée « maturité spécialisée ».
 - la **filière gymnasiale** : formation générale théorique de trois à cinq ans selon les cantons permettant l'obtention d'un « certificat de maturité gymnasiale », elle destine les étudiants à accéder aux formations universitaires du degré tertiaire. L'admission au sein de cette filière est conditionnée à différents critères relatifs au niveau scolaire des élèves. Ils sont arrêtés par chaque canton.
4. le **degré tertiaire** correspond à l'enseignement supérieur et est composé de plusieurs types d'écoles.

Il existe **26 systèmes cantonaux d'orientation** différents, permettant ainsi de s'adapter aux spécificités de chaque territoire. Cependant, **ces systèmes s'inscrivent dans un cadre national**, permettant d'harmoniser en partie leur fonctionnement et leurs pratiques. **L'orientation est précoce** puisque dès la sixième année d'école obligatoire, **les élèves sont répartis par cours de niveaux en fonction de leurs résultats scolaires**, préfigurant ainsi leur orientation au sein du degré secondaire II.

CHIFFRES CLÉS

- En 2017, le **taux de chômage** des 15-24 ans était de 8,1 % d'après l'OCDE.
- En 2016, 49 % des **25-34 ans étaient diplômés du supérieur**, contre 43 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- En 2015, près de **65 % des jeunes suisses entament une formation professionnelle initiale** (seulement 35 % s'engagent dans une formation générale).
- **Les cantons et leurs communes financent 90 % des dépenses d'éducation** réalisées par les pouvoirs publics.



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN SUISSE